

RÉFORME DES RETRAITES :

LE SCSI REÇU PAR LES MINISTRES DE L'INTÉRIEUR ET DE LA FONCTION PUBLIQUE



scsi-pn.fr

février 2023

Le SCSI-CFDT a rencontré jeudi 2 février les ministres de l'Intérieur, Gérald Darmanin, et de la Transformation et de la Fonction publiques, Stanislas Guerini, pour évoquer avec eux le projet de réforme des retraites.

Nous avons réaffirmé notre opposition à une réforme injuste qui aurait pour conséquences le recul de la limite d'âge pour les policiers.

Le SCSI a défendu les propositions suivantes :

- ➔ Déplafonnement de la bonification quinquennale en cas d'allongement de la durée de cotisation ;
- ➔ Alignement de la Retraite Additionnelle de la Fonction Publique (RAFP) avec l'âge de départ à la retraite des policiers ;
- ➔ Possibilité de cumul emploi / retraite sans plafonnement et élargi à tous les métiers ;
- ➔ Alignement des bonifications obtenues dans le cadre des services outre-mer sur celles de la gendarmerie (campagnes).



Le SCSI en a profité pour saisir à nouveau le ministre de la Transformation et de la Fonction publiques sur l'ensemble des blocages et des freins existant au niveau de la DGAFP qui ralentissent la mise en œuvre des engagements, pourtant budgétés, pris à l'issue du Beauvau de la sécurité et dans le cadre du protocole LOPMI.

Ces retards accumulés dans la publication des textes réglementaires sont inacceptables et pénalisent l'ensemble des officiers de police.

À ce stade, les ministres n'ont apporté aucune réponse concrète aux interrogations des policiers.

Une analyse doit être menée concernant le déplafonnement de la bonification quinquennale. Concernant le cumul emploi / retraite, Stanislas Guerini a indiqué que son élargissement s'inscrivait dans l'esprit de cette réforme.

SCSI-CFDT, Agitateur d'idées, Créateur de progrès !